

Compte–rendu de la séance du Conseil municipal du 24 février 2012

Le Conseil municipal a été convoqué en date du 18 février 2012
Les convocations ont été envoyées par écrit à chacun des conseillers

ORDRE DU JOUR

- 1- Candidats à la reprise du camping
- 2- Convention de voirie
- 3- Convention « Cadre » du service de missions temporaires
- 4- Echange de parcelles (suite)

Participent à cette séance :

M. Romuald MAUGAIN, M. Gérald GUILLIN, Mme Ginette MAUGAIN, M. André FERREUX,
M. Claude WAKENHUT, M. Christian LARQUE, M. Jean Claude FOGLIA,

Absents excusés :

Mr Gérard THIONNET donne procuration à Mr André FERREUX
Mr Jérôme DELVOYE donne procuration à Mr Gérald GUILLIN
Mr François GUILLIN donne procuration à Mr Romuald MAUGAIN

Absent :

Mme Florence Gaillard

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mr Romuald MAUGAIN.

Mr Gérald GUILLIN est élu secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la séance du 03 février 2012, il est approuvé à l'unanimité.

Candidats à la reprise du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il disposait de trois propositions pour la reprise du camping mais que deux candidats n'ont pu donner une suite favorable à ce projet.

Le Conseil municipal accueille Mr Patrick MATHIAS candidat à la reprise du camping.

Mr MATHIAS présente au Conseil municipal son parcours professionnel et son expérience dans la gestion et l'organisation de terrains de camping.

Mr MATHIAS explique qu'il créerait un camping familial et convivial dans lequel il voudrait implanter quelques tipis ou des tentes de trappeurs, il désirerait aussi installer un petit chalet qui ferait office de bureau pour l'accueil des campeurs et de boutique pour la vente des produits des commerçants de notre village.

Le Conseil municipal évoque le statut que souhaite prendre Mr MATHIAS pour gérer ce terrain de camping. Plusieurs solutions sont possibles et les deux parties se donnent un peu de temps pour réfléchir à la meilleure réponse.

Mr MATHIAS désirerait faire l'ouverture de ce camping le 1^{er} Avril 2012 et demande au Conseil municipal s'il est possible de visiter le terrain afin de faire un état des travaux à effectuer. Le rendez-vous est pris pour le lendemain matin.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal est intéressé par ce projet mais ne prend pas de décision, préférant attendre la détermination du statut qui sera retenu.

Mr le Maire est chargé de se renseigner sur les possibilités de partenariat et sur le bail de location à mettre en place.

Convention de voirie

Suite à l'appel d'offres paru dans les annonces légales pour la convention de voirie du village, Mr le Maire informe le Conseil municipal que deux candidatures sont parvenues à la mairie et qu'il va procéder à l'ouverture des enveloppes.

1^{ère} Candidature : Entreprise Vermot qui décline l'offre.

2^{ème} Candidature : Entreprise « Vert chez nous » qui propose une offre équivalente à celle de 2011 à savoir : 30 684,73€.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise « Vert chez nous » et charge Mr le Maire de signer la convention.

Convention « Cadre » du service de missions temporaires

Mr le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention avec le Centre de Gestion du Doubs. Celle-ci permet la mise en place d'un service de remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles. Elle permet également d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Echange de parcelles

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire du village qui souhaite des réponses à deux questions.

- 1) Ce propriétaire s'interroge sur la décision prise par le Conseil municipal qui a refusé de lui vendre une petite parcelle communale en lui proposant plutôt d'échanger la même superficie. Cet échange permettait de garantir un accès au transformateur qui aurait été, en partie, enclavé en cas de cession complète de la parcelle communale.

Mr le Maire rappelle également que lors de l'enfouissement des réseaux, rue Robert Dame, un câble électrique relié au transformateur a traversé la parcelle de ce propriétaire et il désire que ce câble soit déplacé.

Mr le Maire signale qu'il a contacté le SYDED qui était intervenu en tant que maître d'œuvre. Si des travaux doivent être entrepris, le propriétaire de la parcelle concernée doit en faire la demande au SYDED.

- 2) Le propriétaire s'interroge également sur ce qu'il considère comme « l'inégalité de traitement des demandes présentées à la municipalité » en mentionnant une décision favorable prise par le Conseil municipal, le 23 octobre 2007, concernant une demande d'un administré.

Mr le Maire précise que chaque Conseil municipal prend les décisions qui lui semblent les plus justes pour l'intérêt du village et ne souhaite pas commenter les décisions prises par l'ancienne équipe municipale.

Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un frigoriste est intervenu pour la remise en état du matériel frigorifique du Relais du Prieuré et que le montant du devis est d'environ 500 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à engager cette dépense pour la remise en état du matériel frigorifique.

Demandes de subventions :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Bienvenue à Mouthier » qui sollicite une subvention pour les différentes animations qu'elle proposera pour l'année 2012.

En tenant compte des coûts engagés par l'association, **à l'unanimité**, le Conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 500 €.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Sentiers entre ciel et Loue » qui sollicite une subvention pour l'achat de matériel.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 300 €.

Compte tenu du nombre de demandes de subventions au cours de l'année, le Conseil municipal souhaite, pour l'année 2013, instaurer une charte avec les associations qui permettra de définir, de façon équitable, le montant à attribuer en fonction des besoins et des manifestations proposées.

Il serait également judicieux de prévoir dans cette charte que si une association est malheureusement amenée à disparaître, que le matériel acquis par le biais des subventions communales puisse être restitué à la Commune.

Projet Mairie

Mr le Maire présente l'avant-projet que lui a proposé l'architecte du CAUE dans le cadre du projet d'aménagement du bâtiment de la mairie et des préaux.
De nouvelles réunions sont prévues prochainement afin d'avancer sur ce projet de rénovation et de mise en conformité du bâtiment de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 40.